

Commune de Beurlay

Liste des servitudes d'utilité publique

État des éléments connus à la DDTM au 13/04/2022



Case grisée = Présomption de SUP (acte non détenu par la DDTM)

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
Patrimoine naturel – Eaux				
AS1	Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Périmètre de protection éloignée du captage de Trizay « Bouil de Chambon », commune de Trizay	AP 29/01/2007	ARS
Patrimoine culturel – Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables				
AC1	Immeubles classés ou inscrits	Église Sainte-Madeleine (commune de Beurlay) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	AM 07/07/1977	STAP
AC1	Abords des monuments historiques	Périmètre de protection modifié autour de l'église Sainte-Madeleine (commune de Beurlay) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 07/07/1977	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	STAP
Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
Communications – Circulation aérienne				
T4	Servitude aéronautique de balisage	Circulation aérienne – servitude aéronautique de dégagement : Aéroport de Rochefort – Charente-Maritime	Article L. 6351-6 du code des transports	DGAC – SNIA
T5	Servitude aéronautique de dégagement	Circulation aérienne – servitude aéronautique de dégagement : Aéroport de Rochefort – Charente-Maritime	AM 06/01/2021	DGAC – SNIA
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement	Article L. 6352-1 du code des transports	DGAC – SNIA
Télécommunications				
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaison hertzienne – zone spéciale de dégagement entre les stations de Saintes (Les Signaux) et Rochefort (Beligon Les quatre Anes)	Décret 09/09/2015	SGAMI-SUD-OUEST
Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques				
Salubrité publique – Cimetières				
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	Voisinage du cimetière : Rue du Maréchal Leclerc	Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales	Commune